



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : GESTION NISSARD

Monsieur Eric Rouillard, maire, ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 34.

Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière de résumer le contenu des demandes.

La compagnie Gestion Nissard (lot numéro 4 699 121) a déposé une demande de dérogation mineure afin d'être autorisée à agrandir leur bâtiment agricole dont l'agrandissement est situé à 31,09 et 77,25 mètres des résidences voisines alors que la distance séparatrice prescrite des résidences voisines, en vertu du règlement de zonage 447-2006, est de 83,3 mètres ;

Monsieur le maire avise les personnes présentes et à l'écoute de la possibilité de poser des questions sur lesdites demandes en utilisant le micro ou le clavardage.

Aucun document écrit n'a été déposé par des personnes intéressées avant l'assemblée publique de consultation.

Aucune question ne fut posée.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 04.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes à l'écoute.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

N° de résolution
124558-09-2021

Il est proposé par Madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 37 : Autres items :

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : GESTION NISSARD
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2021

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :
 - 5.1 # 606-2021 RELATIF AUX PONCEAUX DES ENTRÉES CHARRETIÈRES
 - 5.2 # 607-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DE DÉPENSES
6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MMQP 03 29100

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

7. OFFRE DE SERVICES – STANTEC :
 - 7.1 PROBLÈME D'ODEURS NAUSÉABONDES : RANG DES BINET
 - 7.2 VIDANGE DES BOUES
 - 7.3 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE MUNICIPAUX
8. APPEL DE PROPOSITIONS : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
9. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÈGLEMENT 552-2016/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
 - 9.1 27, 2^E RUE LECLERC
 - 9.2 211 – A ET B, 6^E RANG
 - 9.3 205, 6^E RANG
10. FACTURATION : RACCORDEMENT DU 26 ET 28, 2^E RUE LECLERC
11. RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : GESTION NISSARD
13. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT - ENGLOBE

FINANCES

14. COMPTES DU MOIS
15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES :
 - 15.1.1 2021 VERSUS 2020
 - 15.1.2 2021 RÉALISATIONS ET BUDGET
 - 15.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : GESTION NISSARD
16. TRANSFERT BUDGÉTAIRE
17. TECQ : MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION (MISE À JOUR DE L'USINE DE FILTRATION ET POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES)
18. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ : RÉCLAMATION 2021 – TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE POMERLEAU

BÂTIMENT

19. REMPLACEMENT DU BARDEAU D'ASPHALTE : HÔTEL DE VILLE ET GARAGE MUNICIPAL

TRAVAUX PUBLICS

20. SOUMISSION - RÉPARATION DU PAVAGE : COUR DE L'ÉGLISE
21. ROUTE LAFLAMME : REMPLACEMENT DE PONCEAU
22. ACHAT D'ABRASIF AB-10 ET CG-14
23. ACHAT : SENS UNIQUE « ONE-WAY »
24. DEMANDE AU MTQ : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – PASSAGE POUR PIÉTONS / INTERSECTION RUE ST-ROSAIRE ET RUE PRINCIPALE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

25. PROJET D'OUVERTURE D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) – BÂTIMENT DE LA CAISSE DESJARDINS :
 - 25.1 AFFILIATION AVEC LE CPE BEAUCE-SARTIGAN OU CRÉATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF
 - 25.2 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ARCHITECTE – DEMANDE DE PRIX



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

26. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE :
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2020

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

27. POLITIQUE FAMILIALE ET MADA

- 27.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AINÉS
(MADA) ET DE LA FAMILLE
27.2 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE
MUNICIPALE DES AINÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE
27.3 MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE
LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AINÉS (MADA) ET DE LA
FAMILLE ET DE SON PLAN D'ACTION

28. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHÉ MUNICIPALITÉS
AMIE DES AÎNÉS MADA (VOLET 2 : SOUTIEN À LA MISE EN
ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS)

29. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FRR –
SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

PERSONNEL

30. MARIE-SOLEIL GILBERT, CHARGÉE DE PROJET : ASSURANCES
RESPONSABILITÉ / ERREURS ET OMISSIONS

31. CELLULAIRES

32. NÉGOCIATION – CONTRAT DE TRAVAIL :

- 32.1 DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE ADJOINTE
32.2 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

33. OUVERTURE DE POSTE : ADJOINTE ADMINISTRATIVE

34. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - EMBAUCHE :

- 34.1 PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE – FRANÇOIS BONENFANT
34.2 PRÉPOSÉ AU RESTAURANT - CHARLES ROY GILBERT

35. CORRESPONDANCE

36. RAPPORT DES COMITÉS

- 36.1 PROJET VIRIDIS

37. AUTRES ITEMS

- MANDAT - EQT4 : MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE
- MANDAT - TREMBLAY BOIS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

•
•
N° de résolution
ou annotation

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

39. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 10 AOÛT 2021**

124559-09-2021 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance susmentionnée, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

**5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE
RÈGLEMENT :**

**5.1 #606-2021 RELATIF AUX PONCEAUX DES ENTRÉES
CHARRETIÈRES**

Le conseiller, Jonathan Pépin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 606-2021) relatif aux ponceaux des entrées charretières. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

**5.2 #607-2021 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE DE
DÉPENSES**

La conseillère, Myrienne Poulin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 607-2021) décrétant les règles de contrôle de dépenses. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

**6. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MMQP 03
29100**

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 21 septembre 2021.

7. OFFRE DE SERVICES – STANTEC

**7.1 PROBLÈME D'ODEURS NAUSÉABONDES : RANG DES
BINET**

124560-09-2021 **Considérant** qu'en période de canicules, le problème d'odeurs nauséabondes persiste dans le rang des Binet ;

Considérant que la principale cause de ce problème est liée directement au déversement (du liquide) des eaux usées du Camping La Vallée Beauceronne dans le réseau municipal suite à une circulation de près de 2,2 kilomètres dans une conduite sans cheminée laissant échapper les gaz ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'en vertu de la résolution 124536-08-2021, une offre de service a été demandée à la firme d'ingénieurs Stantec afin d'analyser les options déjà soumises soit l'installation de cheminées au point haut et même une chambre à air ou autres options ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Stantec au montant forfaitaire de six mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (6 995 \$), taxes en sus conditionnellement à la modification de la programmation de la TECQ ; la proposition comprend :

Étapes / Activités / Livrables	Échéancier
Démarrage et collecte des données	± 2 semaines
Concepts et rapport de solutions 1. Évaluation et compréhension de la problématique actuelle ; 2. Recherche et validation des solutions disponibles ; 3. Analyse et conception, Description de la solution retenue (contraintes, faisabilité, avantages et inconvénients ; Estimation des coûts de mise en place et d'opération	± 8 semaines
Dépôt et présentation du rapport à la municipalité	2 semaines

Données et orientations de base

La municipalité fournit tous les plans, les études et les données nécessaires disponibles relatives aux installations concernées.

Les livrables

Livrables couverts par la présente proposition de services :

- Rapport d'ingénierie préliminaire en format électronique (PDF).
- Estimation des correctifs proposée en format électronique (PDF et Exel).
- Rapport d'ingénierie final en format électronique (PDF).

Exclusions

Les services suivants ne sont pas inclus dans la présente proposition de services :

- Caractérisation écologique du terrain ou toutes autres démarches environnementales exigées ;
- Toute démarche auprès de la CPTAQ.
- Reprise partielle ou totale du projet suite à un changement d'orientation du client ou des autres intervenants.
- Toutes autres activités non explicitement mentionnées à l'article « **Services inclus dans notre proposition** » ;
- Etc.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

7.2 VIDANGE DES BOUES

N° de résolution
124561-09-2021

Considérant que suite à la mesure des boues exigé par le MELCC, cette dernière révèle que le volume dépasse de 20 % la norme permise ;

Considérant qu'en plus, la firme Aquatech, a pu observer une hausse des résultats des MES à la sortie de l'étang # 4;

Considérant qu'une vidange des boues dudit étang # 4 est nécessaire;

Considérant qu'à la demande de la municipalité la firme Stantec a déposé une offre de services afin de déterminer la solution la plus avantageuse pour la vidange des boues et la préparation des documents d'appel d'offres ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Stantec au montant forfaitaire de neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (9 995 \$), taxes en sus conditionnellement à la modification de la programmation de la TECQ ; la proposition comprend :

- La réalisation d'une étude sommaire afin d'évaluer les différentes méthodologies applicables de vidange/disposition ;
- La réalisation des documents d'appel d'offres correspondants ;
- La surveillance et la coordination des travaux de vidange/disposition ;
- La validation des quantités extraites ;
- Rapport résumé des démarches effectuées durant la vidange.

Services inclus

- Réunion de démarrage
- Collecte et analyse des données
- Détermination de la solution la plus avantageuse
- Documents d'appel d'offres
- Services durant la construction : services au bureau et au chantier
 - o Services rendus au bureau
 - o Services rendus au chantier (surveillance partielle / 15 heures)

Données et orientations de base

La municipalité fournit tous les plans, les études et les données nécessaires disponibles relatives aux installations concernées.

Les livrables

Livrables couverts par la présente proposition de services :

- Rapport sommaire concernant la détermination de la solution optimale ;
- Documents d'appel d'offres en version PDF.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Exclusions

Les services suivants ne sont pas inclus dans la présente proposition de services :

- Caractérisation et mesure de siccité des boues extraites ;
- Caractérisation écologique du terrain ou toutes autres démarches environnementales connexes exigées ;
- Reprise partielle ou totale du projet suite à un changement d'orientation du client ou des autres intervenants.
- Demande d'autorisation et frais d'analyse exigés par le MELCC ;
- Démarche éventuelle auprès de la CPTAQ ou tout autre organisme gouvernemental ;
- Caractérisation phase 1 complète
- Toutes autres activités non explicitement mentionnées à l'article « **Services inclus dans notre proposition** » ;
- Etc.

7.3 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA MISE AUX NORMES DES POSTES DE POMPAGE MUNICIPAUX

124562-09-2021 **Considérant** que la mise en fonction des stations de pompage dirigeant les eaux usées vers les étangs d'épuration date de 2004 ;

Considérant que suite aux commentaires des responsables, la municipalité désire prendre action pour la mise en conformité desdites stations de pompage afin de les rendre pleinement opérationnels et sécuritaires;

Considérant qu'à la demande de la municipalité la firme Stantec a déposé une offre de services ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Stantec au montant forfaitaire de onze mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (11 995 \$), taxes en sus conditionnellement à la modification de la programmation de la TECQ ; la proposition comprend :

Services inclus

- Validation de l'état, du fonctionnement et du dimensionnement des pompes et si requis, essais de pompage ;
- Validation de l'état, du fonctionnement et du positionnement et de la quantité des raccords, vannes, clapets, flottes et autres ;
- Validation de l'aspect sécuritaire des installations ;
- Validation de l'état et du fonctionnement des composantes électriques et électroniques ;
- Validation de l'état et du fonctionnement des branchements d'eau potable, lorsque présents ;
- Validation de l'état et du fonctionnement de chaque trop-plein conformément aux normes (clapets, dispositif d'enregistrement des débordements, etc.) ;
- Validation de l'état des aménagements de civil (stationnement, etc.) ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Toutes autres démarches nécessaires à l'accomplissement de l'esprit du mandat.

N° de résolution
ou annotation

<u>Étapes / Activités / Livrables</u>	<u>Échéancier</u>
Démarrage et collecte des données	± 2 semaines
Concepts et rapport de mise aux normes <ol style="list-style-type: none"> 1. La description de la situation existante ; 2. La problématique actuelle à chacun des sites ; 3. L'interprétation des données ; 4. La présentation des solutions possibles ; 5. La description de la solution proposée (contraintes, faisabilité, avantages et inconvénients) 6. L'estimation des coûts de construction 7. Dépôt et présentation du rapport préliminaire à la municipalité ; 	± 12 semaines
Présentation et transmission du rapport final à la municipalité	2 semaines

Données et orientations de base

La municipalité fournit tous les plans, les études et les données nécessaires disponibles relatives aux installations concernées.

Les livrables

Livrables couverts par la présente proposition de services :

- Rapport d'ingénierie préliminaire en format électronique (PDF).
- Estimation des correctifs proposée en format électronique (PDF et Exel).
- Rapport d'ingénierie final en format électronique (PDF).

Exclusions

Les services suivants ne sont pas inclus dans la présente proposition de services :

- Caractérisation écologique du terrain ou toutes autres démarches environnementales exigées ;
- Frais d'analyses au MELCC ;
- Toute démarche auprès de la CPTAQ.
- Reprise partielle ou totale du projet suite à un changement d'orientation du client ou des autres intervenants.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- Toutes autres activités non explicitement mentionnées à l'article « **Services inclus dans notre proposition** » ;
- Etc.

8. APPEL DE PROPOSITIONS : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

124563-09-2021 **Considérant** que le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2021 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel de propositions ou à un appel d'offres sur invitation ou public ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour la cueillette et le transport des matières résiduelles. Les propositions devront être déposées au bureau municipal avant le jeudi 2 décembre 2021 à 11 h.

9. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – RÉGLEMENT 552-2016 / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

9.1 27, 2^E RUE LECLERC

124564-09-2021 **Considérant** que les propriétaires du 20, Petite Route du Rang 6 ont déposé l'annexe A du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques dûment complétée et accompagnée d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires du 27, 2^e rue Leclerc d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

9.2 211-A ET B 6^E RANG

124565-09-2021 **Considérant** que les propriétaires du 211-A et B, 6^e rang ont déposé l'annexe A du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques dûment complétée et accompagnée d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires du 211-A et B 6^e rang d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

9.3 205, 6^E RANG

N° de résolution
124566-09-2021

Considérant que les propriétaires du 205, 6^e rang ont déposé l'annexe A du règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques dûment complétée et accompagnée d'un certificat de conformité signé et scellé par un professionnel compétent en la matière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser l'aide financière prévue au règlement numéro 552-2016 concernant le programme de mise aux normes des installations septiques et révisé par la résolution 123411-08-2018 aux propriétaires du 205, 6^e rang d'un montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$).

10. FACTURATION : RACCORDEMENT DU 26 ET 28, 2^E RUE LECLERC

124567-09-2021 **Considérant** qu'une entente a été conclue entre la municipalité et les propriétaires du 26 et du 28, 2^e rue Leclerc eu égard aux raccordements desdites propriétés au réseau d'aqueduc municipal ;

Considérant que les travaux d'installation des conduites sont terminés et les coûts totaux incluant des travaux de voirie supplémentaires exigés par la municipalité s'élèvent 57 328,20 ;

Considérant que les coûts réels desdits raccordements s'élèvent à 38 341,23 \$, taxes nettes incluses ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de facturer les propriétaires du 26 et du 28, 2^e rue Leclerc aux conditions indiquées dans le protocole d'entente pour un montant total de trente-huit mille trois cent quarante et un dollars et vingt-trois sous (38 341,23 \$), taxes nettes incluses.

11. RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière dépose et présente le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020. Il est à noter que le réseau devra être ausculté à 200% pour le 1^{er} septembre 2022 étant donné le défaut d'atteindre l'objectif fixé de l'indice de fuite dans les infrastructures; de plus, réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 13 robinets d'arrêt accessibles.

12. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : GESTION NISSARD

Cet item a été traité au point 15.2 afin de respecter le délai de 15 minutes pour la période de questions.

13. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : MANDAT - ENGLOBE

Ce point est remis à la séance d'ajournement du 21 septembre 2021.

14. COMPTES DU MOIS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124568-09-2021

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 496 145,56 \$ et d'autoriser leur paiement.

15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

15.1.1 2021 VERSUS 2020

Comme exigé par la loi, Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et présente les deux états comparatifs dont l'un compare les revenus et dépenses du 31 août 2021 à ceux du 31 août 2020.

15.1.2 2021 RÉALISATIONS ET BUDGET

Comme exigé par la loi, madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose et présente le rapport des revenus et des dépenses de l'année 2021 prévu au budget versus les revenus et les dépenses au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont disposaient la directrice générale / secrétaire – trésorière. Cette dernière informe les personnes présentes qu'un léger surplus est prévu.

15.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : GESTION NISSARD

124569-09-2021

Considérant que la compagnie Gestion Nissard (lot numéro 4 699 121) demande une dérogation mineure afin d'agrandir leur bâtiment agricole situé à 31,09 et 77,25 mètres des résidences voisines alors que les distances séparatrices prescrites par le règlement de zonage sont de 83,3 mètres;

Considérant que l'agrandissement fait partie d'une seule unité d'élevage avec les bâtiments déjà existants ;

Considérant que ladite demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des propriétaires voisins et ne contrevient pas au plan d'urbanisme;

Considérant qu'une dérogation mineure a déjà été accordée pour cette unité d'élevage en 2014 par la résolution # 121872-06-2014;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure autorisant l'agrandissement du bâtiment agricole existant dont les distances séparatrices pour les odeurs seront de 31,09 et 77,25 mètres des résidences voisines au lieu de 83.3 mètres conditionnellement à la conservation et à l'entretien de la haie brise-vent (arbres) servant à atténuer les odeurs entre la ligne de lot du 4 699 121 et le 4 885 464.

16. TRANSFERT BUDGÉTAIRE

124570-09-2021

Considérant qu'au budget 2021, un revenu de l'ordre de 100 000 \$ avait été prévu au compte 01-271-10-010 ayant pour titre *Gain sur cession immeuble industriel municipal* ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'à date un montant de 45 000 \$ a été encaissé et aucun encaissement est prévu d'ici le 31 décembre 2021 ;

Considérant que lors du dernier financement à long terme, l'institution financière a prêté 98 % du montant créant ainsi une dépense non prévue de 38 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer 93 000 \$ du surplus accumulé vers le budget de fonctionnement pour palier aux situations décrites en préambule.

17. TECQ : MISE À JOUR DE LA PROGRAMMATION (MISE À JOUR DE L'USINE DE FILTRATION ET POSTE DE POMPAGE DES EAUX USÉES)

124571-09-2021 **Attendu que :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**18. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ :
RÉCLAMATION 2021 – TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE
POMERLEAU**

124572-09-2021 Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

En conséquence, il est proposé par monsieur madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre approuve les dépenses d'un montant de trente-deux mille huit cents dollars (32 800 \$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 (dossier no 00030889-1-29100 (12) – 2021-04-22-1 et dossier no 00030912-1 – 29100 (12) – 2021-04-22-(2), conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**19. REMPLACEMENT DU BARDEAU D'ASPHALTE : HÔTEL DE
VILLE ET GARAGE MUNICIPAL**

124573-09-2021 Considérant que la durée de vie utile du bardeau d'asphalte recouvrant les toits de l'Hôtel de Ville et du garage municipal est atteinte ;

Considérant qu'il est important de réaliser les travaux avant la fin de l'automne pour préserver l'état général des bâtiments et minimiser les coûts de rénovation ;

Considérant que des prix ont été demandés à cinq entrepreneurs en construction et qu'ils se détaillent comme suit :

ENTREPRENEUR	HÔTEL DE VILLE	GARAGE
Stéphane Doyon	18 900 \$ + taxes	13 800 \$ + taxes
Construction MJ Rodrigue	20 815 \$ + taxes	15 948,75 \$ + taxes
Construction Harry Fortier	26 000 \$ + taxes	18 500 \$ + taxes
Alain Poulin	26 452 \$ + taxes	21 305 \$ + taxes
Les Constructions Binet	59 400 \$ + pour les deux bâtiments	



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'encourager les entrepreneurs locaux et de retenir les services de Construction MJ Rodrigue pour le remplacement du bardeau d'asphalte sur le toit de l'Hôtel de Ville au coût de vingt mille huit cent quinze dollars (20 815 \$), taxes en sus ainsi que celui du garage municipal au coût de quinze mille neuf cent quarante-huit dollars et soixante-quinze sous (15 948.75 \$), taxes en sus ; les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'automne 2021 ; advenant que le carnet de commandes de l'entrepreneur ne permette pas de respecter l'échéancier exigé, les services de l'entrepreneur Stéphane Doyon seront retenus au coût de dix-huit mille neuf cents dollars (18 900 \$), taxes en sus pour le toit de l'Hôtel de Ville et de treize mille huit cents dollars (13 800 \$), taxes en sus pour le garage municipal.

20. SOUMISSION - RÉPARATION DU PAVAGE : COUR DE L'ÉGLISE

124574-09-2021 **Considérant** que des trous se sont formés dans la cour d'église – entrée près de la Caisse Desjardins, et ce, à environ 12 mètres de la rue Principale (à l'extrémité de la raièce d'asphalte) ;

Considérant que le comité local de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques demande au conseil municipal de réaliser les travaux de réparation du pavage à ses frais étant donné l'entente intervenue pour la circulation du transport scolaire ;

Considérant que les travaux sont estimés à mille sept cent cinquante dollars (1 750 \$), taxes en sus ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, monsieur Richard Giroux, chef d'équipe du service des travaux publics, à inclure la réparation des trous mentionnés en préambule à la programmation des travaux de rapiègeage d'asphalte 2021.

21. ROUTE LAFLAMME : REMPLACEMENT DE PONCEAU

124575-09-2021 **Considérant** qu'au budget 2021, il a été prévu dans les projets d'investissements le remplacement d'un ponceau dans la Route Laflamme ;

Considérant que lesdits travaux de remplacement du ponceau sont estimés à 20 000 \$;

En conséquence, il est proposé monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter la dépense pour les travaux décrits en préambule n'excédant pas 20 000 \$; d'autoriser monsieur Richard Giroux, chef d'équipe du service des travaux publics à retenir les services de la pelle mécanique de la compagnie Excavation Blais et Paquet et de procéder aux achats des matériaux nécessaires à la réalisation du projet.

22. ACHAT D'ABRASIF AB-10 ET CG-14

124576-09-2021 **Considérant** qu'il est temps de faire l'achat des abrasifs pour la période hivernale 2021-2022 ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Richard Giroux, chef d'équipe du service des travaux publics à procéder à l'achat 1 300 tonnes d'AB-10 à 12,26 \$ la tonne, taxes en sus auprès de la compagnie Excavation R. Beaudoin ainsi que 300 tonnes de CG-14 à 8,25 \$ la tonne, taxes en sus auprès de la compagnie Giroux et Lessard.

23. ACHAT : SENS UNIQUE « ONE-WAY »

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

**24. DEMANDE AU MTQ : MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE -
PASSAGE POUR PIÉTONS / INTERSECTION RUE ST-ROSAIRE
ET RUE PRINCIPALE**

124577-09-2021 **Considérant** que la visibilité à l'intersection de la rue St-Rosaire et de la rue Principale n'est pas optimale ;

Considérant que les automobilistes doivent dépasser la ligne d'arrêt afin de vérifier la circulation en sens inverse mettant ainsi en péril la sécurité des piétons ;

Considérant qu'une demande fut déposée au conseil municipal afin de délimiter le passage pour piéton à l'intersection de la rue St-Rosaire et de la rue Principale à l'aide du marquage sur la chaussée ;

Considérant que par sa politique Municipalité amie des aînés, le conseil municipal désire assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé et d'être en sécurité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande déposée et de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) de procéder au marquage de blocs blanc sur la chaussée pour délimiter le passage pour piétons à l'intersection de la rue St-Rosaire et de la rue Principale.

**25. PROJET D'OUVERTURE D'UN CENTRE DE LA PETITE
ENFANCE (CPE) – BÂTIMENT DE LA CAISSE DES JARDINS :**

**25.1 AFFILIATION AVEC LE CPE BEAUCE-SARTIGAN OU
CRÉATION D'UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF**

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

**25.2 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN ARCHITECTE -
DEMANDE DE PRIX**

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

**26. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE :
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2020**



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124578-09-2021

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme déposé, les états financiers 2020 de l'Office d'Habitation du Sud de la Chaudière (secteur St-Benoît-Labre) ;

- Solde du départ : 0 \$;
- Correction « dépenses non reconnues SHQ » années antérieures : 623 \$
- Quote-part de la municipalité pour 2020 : 1 681 \$;
- Déficit de l'exercice : 2 116 \$;
- **Total à recevoir de la municipalité : 1058 \$.**

27. POLITIQUE FAMILIALE ET MADA

27.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE

124579-09-2021 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille réunissant quinze municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan ;

Considérant que le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des quinze municipalités engagées dans la démarche collective;

Considérant que la proposition de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

Considérant que cette politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil adopte la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

27.2 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET DE LA FAMILLE

129580-09-2021 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre fait partie de la démarche collective d'élaboration d'une politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et du plan d'action qui en découle ;

Considérant que la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique municipale des aînés (MADA) et de la famille;

Considérant que ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de consultations publiques réalisées auprès des aînés et des familles;

Considérant que le comité local a fait consensus sur le plan d'action déposé au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Que le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille.

Que le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les cinq prochaines années.

Que le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

Que le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

**27.3 MODIFICATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI
DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS (MADA) ET
DE LA FAMILLE ET DE SON PLAN D'ACTION**

129581-09-2021 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre a démontré sa volonté d'élaborer une Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et un plan d'action pour assurer un milieu de vie de qualité répondant aux besoins des aînés et des familles ;

Considérant que la mise en œuvre de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et son plan d'action nécessite la mise sur pied d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer le suivi et le soutien de la mise en œuvre des actions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité :

Que le conseil procède à la modification des membres du comité de suivi de la Politique municipale des aînés (MADA) et de la famille et de son plan d'action sous la présidence du représentant des questions familles et aînés (RQFA);

Que ce comité soit formé des personnes suivantes:

- Danick Laframboise, représentant municipal
- Nadia Tanguay, représentante MRC
- Johanne Journeault, représentante MRC
- Marie-Ève Poulin, représentante familles
- Marie Lessard, représentante familles
- Claude Fournier, représentant aînés
- Josette Labbé, représentante des aînés.

**28. PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE
MUNICIPALITÉS AMIE DES AÎNÉS MADA (VOLET 2 :
SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN
FAVEUR DES AÎNÉS)**

129582-09-2021 **Considérant** l'importance pour la municipalité d'assurer aux aînés un milieu de vie de qualité, ce qui implique d'optimiser les possibilités de rester en santé, de s'impliquer et d'être en sécurité ;

Considérant que le volet 1 du Programme de soutien à la démarche MADA en l'occurrence l'élaboration ou la mise à jour de la politique et de son plan d'action est en voie d'être réalisé;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que le Secrétariat aux aînés du ministère de la santé et des services sociaux offre un programme de soutien financier sur 3 ans pour les MRC (appel de projets 2021-2022, volet 2 : Soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

Considérant la possibilité pour chaque municipalité d'avoir une ressource pour assurer un suivi régulier des plans d'action, impliquant l'animation, la concertation et la mobilisation des comités locaux et l'établissement de liens avec des partenaires du milieu;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective pour le soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés);

De nommer madame France Bégin à titre d'élu, responsable du dossier « Aînés » pour notre municipalité;

De nommer la MRC de Beauce-Sartigan à titre de coordonnateur des travaux du présent projet.

29. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FRR – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

30. MARIE-SOLEIL GILBERT, CHARGÉE DE PROJET : ASSURANCES RESPONSABILITÉ / ERREURS ET OMISSIONS

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

31. CELLULAIRES

124583-09-2021 **Considérant** que les contrats des cellulaires des employés municipaux sont à échéances et doivent être renouvelés ;

Considérant que des prix ont été demandés à deux compagnies ;

Considérant que l'offre la plus avantageuse est celle de Bell, détaillant Solutions Cellexpert ;

Solutions Cellexpert - Bell
Équipement

Appareil	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Crédit	Total	Coût/Unités	Pénalité	Total
Iphone 12 64 GB	1	430,00\$	430\$					430,00\$
Samsung Galaxie S21	3	224,00\$	672\$					672\$
Flip ZTE cymbal	1	0,00\$	0\$					0\$
							S-Total	1 102,00\$
							Rachat des vieux appareil	575,00\$
							Total	527,00\$



**PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

N° de résolution
ou annotation

TEMPS D'ANTENNE					
Nom utilisateur	No Cellulaire	Forfait mensuel Voix	Forfait mensuel Voix et Données 3 Go	Forfait mensuel Voix et Données 1Go	Total mensuel
DG		16,50 \$	25 \$	0	41,50 \$
Chef incendie		16,50 \$	25 \$	0	41,50 \$
Travaux publics		16,50 \$	25 \$	0	41,50 \$
Loisirs		16,50 \$	25 \$	0	41,50 \$
Journalier		16,50 \$	0 \$	0	16,50 \$
S-Total					182,50 \$
Total annuel					2 190,00 \$
Crédit					0,00 \$
Total					2 190,00 \$

12 gig de données partageables entre les téléphones intelligents, minutes illimités au canada, afficheur, messagerie vocale visuelle(iPhone), messages textes, photos, vidéos envoyés et reçus illimités au canada, appel en attente, renvoi d'appel et appel conférence.

Nous livrons les téléphones sur place et nous transférons également tous les données dans vos nouveaux téléphones.

Aucun frais d'activation.

Contrat de 3 ans peut changer les cellulaires après 2 ans

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité de conseillers présents de procéder à l'achat des cellulaires municipaux et le temps d'antenne auprès de la compagnie Solutions Cellexpert - Bell.

32. NÉGOCIATION – CONTRAT DE TRAVAIL :

32.1 DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

32.2 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

33. OUVERTURE DE POSTE : ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Cet item est remis à la séance d'ajournement.

34. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE – EMBAUCHE :

34.1 PRÉPOSÉ À LA PATINOIRE – FRANÇOIS BONENFANT

124584-09-2021 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur François Bonenfant, à titre de surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ pour la saison 2021-2022 selon les conditions de travail établies dans la politique des employés du service des loisirs et de la culture de notre municipalité ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de travail.

34.2 PRÉPOSÉ AU RESTAURANT – CHARLES ROY GILBERT

124585-09-2021 Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de monsieur Charles Roy Gilbert, à titre de surveillant de la patinoire et du chalet de l'OTJ pour la saison 2021-



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

2022 ; les conditions de travail sont établies dans un contrat faisant partie intégrante de la présente résolution ; d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de travail.

35. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2021.

36. RAPPORT DES COMITÉS

36.1 PROJET VIRIDIS

La présentation est remise à une prochaine séance.

37. AUTRES ITEMS

• **MANDAT - ÉQT4 : MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE**

124586-09-2021 **Considérant** qu'en vertu de la loi sur l'équité salariale, l'évaluation du maintien de l'équité salariale doit être réalisée tous les cinq ans;

Considérant que ladite évaluation du maintien de l'équité salariale pour notre municipalité doit être réalisée avant le 31 décembre 2021;

Considérant que la compagnie ÉQT4 offre un service clés en main pour réaliser ladite évaluation de maintien de l'équité salariale au coût de 3 030 \$, basé sur 11 salariés et 9 catégories;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie ÉQT4 pour réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale au montant mentionné en préambule; la facturation sera ajustée à la fin de l'exercice selon le nombre d'employés et de catégorie représentant 30 \$ par employé et à 300 \$ par catégorie.

• **MANDAT - TREMBLAY BOIS : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

124587-09-2021 **Considérant** qu'il est opportun de modifier le règlement de lotissement afin d'uniformiser les termes utilisés entre ledit règlement de lotissement et le règlement de construction;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme d'avocats Tremblay Bois pour la rédaction de la modification réglementaire citée en préambule.

38. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes et à l'écoute posent des questions aux membres du conseil.

39. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

124588-09-2021 Il est proposé par Monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 21 septembre 2021 à 19 h 30. Il est 20 h 32.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.